



Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Documentation sur le Balisage Maritime

16 Aout 2008

PM/NI/08. 024/GC/

Le balisage maritime :

Au sujet des règles de balisage, et donc de la définition et de la signification des balises, sur la demande de la FPKM, après études et recherches, Mr. Jean-Luc FONTAN de la Direction des Affaires Maritimes nous a communiqué les documents ci-après, joints en P.J. :

- Accord AISM sept balisage 82
- Arr 300m 91
- Circ marques spéciales 79
- Déc balisage 7 sept 83

De plus il nous a communiqué des informations dont voici la copie en P.J. :

- Explications de M. J.L. FONTAN.

Notre objectif est de faire en sorte que les pratiquants de kayak de mer et adhérents à la Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer apprennent les règles de balisage, et surtout comprennent bien les règles de navigation de tous les autres navires.

Car les kayaks de mer, de tirant d'eau de l'ordre de 10 cm, et pouvant même heurter des cailloux, ou les toucher à la main en fonction des conditions de mer ... n'ont pas de soucis réels et directs de respect du balisage.

Mais nous nous attachons à diffuser toutes les informations maritimes détaillées pour essayer d'éviter tout impair ou tout accident de navigation par, ou à cause des kayaks de mer.

Cordialement.
Georges COLLÉTER.

Déclaration à la préfecture des Côtes d'Armor N° 0224009199 du 16 octobre 2001

Siège social : 66, rue Georgette GUESDON 53000 LAVAL

fpkm@pagayeursmarins.org

Tous droit de reproduction réservés

www.pagayeursmarins.org

Affiliée à l'Union Nationale des Navigateurs - UNAM

Page 1 sur 1